



LES CONSEILS  
PRÉVENTION du *Sstrn*<sup>+</sup>

# AGENT DE NETTOYAGE

JE PRENDS SOIN  
DE MA SANTÉ AU TRAVAIL !

## ATTENTION AUX ACCIDENTS

### POUR ÉVITER DE ME PIQUER OU ME COUPER

- Je suis vigilant(e) lors de la manipulation des poubelles, je prends le sac poubelle par le collet.



### POUR ÉVITER DE GLISSER OU CHUTER

- Je ne laisse pas trainer le fil de l'aspirateur.
- Je mets une serviette ou un tapis antidérapant dans le fond de la baignoire ou du bac de douche.
- Pour nettoyer les vitres, j'utilise un escabeau trois marches maximum et en bon état, posé sur un sol stable.



### POUR ÉVITER DE M'ÉLECTRISER

- Je vérifie le bon état du fil des appareils.
- Je ne tire pas sur le fil électrique pour le débrancher.



Parce que je travaille souvent seul(e), j'ai avec moi un téléphone portable.



Je n'hésite pas à dire à mon responsable les problèmes rencontrés avec les clients.



## ATTENTION AU DOS ET AUX ARTICULATIONS

- J'alerte mon employeur si la tâche me paraît trop difficile ou trop dangereuse.
- Si possible, j'alterne les tâches.
- Je limite les mouvements de grande amplitude en utilisant les outils à manche télescopique pour les vitres, les dessus d'armoires...
  - J'utilise un chariot adapté pour transporter mes produits et mon équipement de travail.



## ATTENTION AUX PRODUITS MÉNAGERS

### CE SONT DES PRODUITS CHIMIQUES À MANIPULER AVEC PRÉCAUTION

- Je respecte les dosages et le mode d'emploi.
- Je ne mélange pas les produits.
- Je ne transvase pas les produits dans un autre récipient sans reporter l'étiquetage.
- Je conserve les produits dans l'emballage d'origine.



## JE PORTE UNE TENUE ADAPTÉE A MON TRAVAIL

- Tunique ou blouse.
- Chaussures fermées à semelles antidérapantes.
- Gants en bon état résistants aux produits ménagers.
  - Je n'utilise qu'une fois les gants jetables.
  - Je lave l'intérieur et l'extérieur des gants non jetables.



## ATTENTION

- En cas de projection de produit, sur la peau ou dans l'œil : je rince immédiatement et abondamment à l'eau claire.
- En cas de douleurs persistantes, j'appelle le 15.



# Pour aller plus loin

Pour tout problème de santé en relation avec mon travail, je peux demander à voir mon médecin du travail en dehors de la visite périodique.



Plus d'information  
sur notre site internet



sstrn.fr



sstrn\_44



sstrn44



sstrn\_44



sstrn



Climate Partner  
ID10170-1611-6726

© SSTRN – Toute reproduction, même partielle, est interdite. Document réalisé par la direction de la communication et les professionnels du SSTRN  
2014/06 | Code article : sstrn-ds002 | Crédits photo : © Diego Cervo, Jeremy, daniel4486, archinte - Fotolia.com